Quarante-unième année. — N° 71. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 24 Mars 1882.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Mars 1882.

Chronique générale.

L'aventure tunisienne, entreprise sous le ministère J. Ferry-Barthélemy Saint-Hilaire, a été le point de départ de toutes les difficultés actuelles.

C'est en effet de notre entrée sur le territoire de la Régence que datent la propagande religieuse entreprise contre nous, les embarras subits que nous avons rencontrés en Egypte, et l'insurrection des tribus arabes.

Le panislanisme entre en scène, c'est-à-dire un mouvement musulman analogue au mouvement panslaviste s'agite sur le territoire africain pendant que l'autre opère sur le territoire européen.

Le parallélisme de ces deux actions, où le fanatisme religieux se mêle au fanatisme national, est un fait étrange qui mérite l'attention, si l'on veut bien juger les événements qui se préparent. Le soulèvement simultané de deux races qui poursuivent une sorte d'idéal semi-national, semi-religieux, à une époque où les intérêts seuls semblent la base de toute politique, est un phénomène curieux à observer.

Le monde slave et le monde musulman, jusqu'ici toujours si profondément hostiles, semblent oublier leur ancien antagonisme pour diriger leur action contre le vieux monde européen.

C'est la France spécialement, la première des races latines, qui est visée par l'Islam, soit en Egypte, soit en Algérie. C'est la race germanique, représentée par l'Allemagne et l'Autriche, qui est visée par le panslavisme.

Ceux qui ne voient pas dans ce double mouvement un indice d'événements prochains, une sorte de transformation du vieux monde, sont des aveugles obstinés.

Il n'y a encore, cela est vrai, que des tendances, une espèce d'agitation vague qui ne s'est pas encore traduite en lutte ouverte. Mais on ne peut nier l'activité de la propagande des deux parts, l'extension que prend chaque jour le mouvement, et les prodromes qui se manifestent par des faits indiscutables.

Aurons-nous une guerre européenne? Les souverains seront-ils assez forts ou assez avisés pour conjurer le fléau? Les questions brûlantes du jour seront-elles réglées ou ajournées par un Congrès qui établira pour quelques années un *modus vivendi*, comme l'a fait le Congrès de Berlin pour la question d'Orient?

Ce sont là autant de points d'interrogation qui se posent, mais auxquels il est impossible de répondre quand on est en face d'un inconnu aussi formidable.

Ce qui nous préoccupe, ce que nous constatons avec tristesse, c'est qu'à la veille d'événements de cette gravité, nous n'avons pas un gouvernement qui puisse nous inspirer la moindre confiance, et qui soit de taille à garantir l'honneur et la sécurité de la patrie. C'est lui qui, par une politique fatale, a fourni les prétextes à l'hostilité qui se manifeste contre nous ; il n'a donc ni la force, ni l'autorité nécessaire pour conjurer les dangers provoqués par son impéritie.

*
* *

La commission chargée de l'examen de la proposition tendant à la suppression du Concordat s'est réunie hier.

Les commissaires ont tour à tour fait connaître leur avis.

Une majorité de 19 voix contre 3 se prononce pour le maintien du Concordat, mais la majorité paraît favorable aux mesures de répression.

*
* *

L'*Intransigeant* a publié les deux dépêches suivantes, sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs :

Berlin, 20 mars, soir.

« On télégraphie de Saint-Pétersbourg que treize généraux se sont réunis sous la présidence du ministre de la guerre et ont décidé que l'entrée des troupes autrichiennes sur le territoire monténégrin constituerait un *casus belli*.

» Le ministre de la guerre a déclaré que la Russie est en état d'entreprendre une nouvelle campagne.

» Tous les ambassadeurs se sont réunis hier chez M. Nigra, ambassadeur d'Italie. »

Rome, 21 mars, soir.

« La *Nuova Antologia* publie un article du colonel Marschi, secrétaire du comité de l'état-major, dans lequel, après avoir démontré la nécessité de la prompte réorganisation militaire, afin que l'Italie puisse prendre une position offensive, l'écrivain déclare que l'Italie ne peut hésiter un instant à joindre ses forces à celles de l'Autriche et de l'Allemagne contre une alliance franco-russe qu'il considère comme probable. La victoire du panslavisme constituerait, dit-il, un grand danger pour la civilisation européenne.

» Il conclut en exprimant l'opinion que l'Angleterre, en vue des tendances asiatiques de la Russie, sera forcée de se joindre à l'Allemagne, à l'Autriche et à l'Italie. »

Ces dépêches sont fort graves, aussi nous ne les reproduisons que sous toutes réserves. Toutefois, nous devons reconnaître que les informations de certains journaux étrangers semblent les confirmer.

Ainsi le *Daily News* publie deux correspondances de Paris et de Berlin d'où il résulte que les protestations pacifiques de la Russie ne sont pas prises au sérieux en Allemagne où l'on regarde le Czar comme absolument annihilé et dominé par le général Ignatieff et le parti panslaviste.

Le *Standard* et le *Morning Post* considèrent aussi comme nulle l'autorité de l'empereur Alexandre, et jugent celui-ci entraîné par le mouvement national.

Les journaux autrichiens sont un peu moins alarmistes. Ainsi la *Correspondance politique*, de Vienne, ne croit pas à la guerre parce qu'elle pense que la Russie est dans l'impossibilité de la faire, soit à cause de l'indiscipline de l'armée, soit à cause du désordre qui règne dans l'administration.

Cette appréciation est peut-être exagérée, plus exagérée même que le pessimisme des dépêches de l'*Intransigeant*.

*
* *

La révolte au lycée de Montpellier.

Les élèves des lycées font parler d'eux.

Des faits regrettables ont eu pour théâtre le lycée de Montpellier et montrent une fois de plus les sentiments des élèves de l'Université à l'égard de leurs maîtres. Les journaux du Midi donnent des détails trop longs pour que nous puissions les reproduire. Comme résumé, voici ce qu'on écrit de Montpellier, 19 mars :

« Notre lycée est en pleine révolte depuis deux jours. Les élèves ayant, paraît-il, à se plaindre de la sévérité exagérée, dit-on, d'un maître d'étude, ont brisé les vitres, cassé les pots à eau et les cuvettes au dortoir, le tout au chant de la *Marseillaise*.

» Avant-hier, pendant la promenade, les élèves *plantèrent là le pion*, et s'en allèrent par la ville. Vingt-cinq d'entre eux furent mis à la porte.

» Hier, la rébellion a pris de plus grandes proportions et le proviseur a dû licencier tous les élèves, depuis la philosophie jusqu'à la quatrième.

» Vers dix heures, près de deux cents lycéens se sont dirigés, toujours au chant de la *Marseillaise*, vers le lycée... des filles (car nous avons un lycée de filles) avec redingote et palmes à la boutonnière. On parla de briser les portes du sanctuaire, mais les matrones faisaient bonne garde, et leur tentative d'entraînement a complétement échoué.

» Pendant ce temps, d'autres scènes de désordre avaient lieu dans l'intérieur du lycée où le proviseur était hué aux cris de : A bas le proviseur! à bas le lycée! enlevez-le!

» Malgré 25 renvois, le désordre continue.

» C'est la seconde fois depuis un an que notre lycée offre cet exemple d'indiscipline qui arrive fort à propos pour prouver l'ex-

---

70

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLIII

2 ET 1 FONT 3.

De l'argent, de l'argent et de l'argent encor ;
Une chose ici-bas seule vaut mieux, c'est l'or (1).

— L'or ou Laure, ce qui est tout un pour Manuel de Sardagne !

Ce pitoyable jeu de mots est dû à Mlle Adélaïde de Nerley.

Entre gens de bonne compagnie, et surtout dans un salon du faubourg Saint-Germain, l'on ne se permet pas de hausser les épaules. Mme de Cœurez se contenta de sourire.

— Inouï !... Incroyable !... Inimaginable !

C'était un concert d'étonnement.

— On signait le contrat. — En vérité ? — Positivement!

— Ce soir même ; Mme la baronne en était sûre.

— Rien de plus vrai ! — Oh ! c'est prodigieux !

— Comment le comte et la comtesse du Hêtre avaient-ils pu consentir à un mariage qui, l'an passé, eût été convenable sous tous les rapports, mais qui, maintenant, était bien le comble du ridicule?...

— De l'imprévoyance ! — De l'imprudence ! — De la témérité ! — De la folie, tranchons le mot !

Mlle Adélaïde, la doyenne du cénacle de jeunes filles où Laure, lors de son entrée dans le monde, décochait tant d'épigrammes contre Manuel, les avait, dès l'origine, traduites en sens inverse.

— La folie date de loin ! fit-elle à demi-voix.

On chuchottait sous les éventails. Cette maigre personne avait la douleur de voir poindre à l'horizon de son célibat l'aurore jaunâtre du trentième printemps. Et peut-être avait-elle soupiré jadis pour le beau Manuel de Sardagne.

— C'est renversant ! dit un transfuge du club Maquignon ; hier encore nous en doutions tous. — Hier déjà, c'était officiel ! — Je n'en reviens pas !

— Quand Sardagne en est réduit à une place de cent louis et n'a aucune espérance !

— Sauf pourtant son avancement à la Compagnie Lutécienne, dit Mme de Cœurez, qui représentait, presque seule, le parti de l'indulgence.

— Belle perspective ! D'ailleurs, il ne fait que d'y entrer...

— Il y a plus de six mois. — Impossible !

— Je vous demande bien pardon ! nous touchons à la fin du carême, et c'est au mois d'août ou de septembre au plus tard que M. de Sardagne est entré en fonctions.

— Mettons huit mois, mettons-en dix, qu'importe ! Il jouissait de vingt mille livres, et il n'a plus rien, voilà qui est avéré.

— Incontestable ! Et ferait-on de lui, par passe-droit, un chef de bureau, un chef de division à cinq ou six mille francs, que signifierait cela quand Mlle du Hêtre est destinée à une fortune magnifique !

— Ce dernier point est-il bien prouvé ?

— On l'a toujours dit, vous le savez comme moi.

— Il y a trois enfants. M. le comte est engagé dans on ne sait quelles entreprises philanthropiques fort dispendieuses, et même dans des spéculations industrielles qui paraissent le gêner beaucoup.

— Évidemment ! puisqu'il a renoncé à son hôtel pour un simple appartement de la rue Bellechasse et réduit son train de maison à trois domestiques.

— Eh bien ! ce n'était guère le cas de marier sa fille.

— Que voulez-vous ! fit doucereusement Adélaïde, c'était une passion !

— Oh ! l'on se rappelle qu'aux journées de juin M. de Sardagne a couru les plus grands dangers pour arracher aux insurgés M. Gordien du Hêtre ; et, depuis, la reconnaissance exaltée de Mlle Laure se serait transformée en sentiment des plus romanesques.

— Ou plutôt, dit Adélaïde, le sentiment romanesque a été exalté par la reconnaissance.

— Quoi qu'il en soit, laissons les passions dans les romans et mettons dans la vie de la sagesse.

— C'est-à-dire de l'arithmétique ! dit Mme de Cœurez, grande amie du docteur Delcambre.

— Eh ! sans aucun doute ! il faut savoir compter.

— Je me garderai bien de soutenir le contraire.

— Il semblerait pourtant, dit Mlle de Nerley, que vous pensez ce que professe votre illustre conférencier.

— Eh bien, quel mal y aurait-il ?

— Malgré ses touchantes anecdotes qui ont un faux air de la morale en action, M. le docteur Delcambre n'est pas inoffensif et, entre nous, me paraît passablement suspect.

— Vraiment, madame la baronne ?

— Ses doctrines sont au fond socialistes en diable.

— Oh ! oui ! le travail et la charité, rien de plus pervers ! répliqua Mme de Cœurez.

— Madame, reprit avec une parfaite courtoisie l'un des hommes les plus aimables de la réunion, notre éloquent et savant philanthrope est heureux d'avoir pour avocat une personne telle que vous. Mais, franchement, en l'une de ses séances, il m'a piqué au point que je n'y suis plus retourné.

— Et que disait-il, juste ciel !

— Il faisait mon portrait sans le flatter.

— Vous aimez donc bien la flatterie ?

— Peut-être, car il est exorbitant, selon moi, de

(1) *Mark*, par Ausone de Chancel.

cellence des systèmes d'éducation de MM. Ferry et Paul Bert. »

***

Le 14 mars ont eu lieu, à Moissac, les obsèques de la sœur Sabathié, supérieure de l'hospice.

Fille d'un officier général, sœur d'un officier supérieur, cette femme vénérable avait rendu de grands services à l'armée comme directrice de l'hospice du Gros-Caillou et de l'hôpital militaire de Lyon.

Pendant la guerre elle se trouvait à Metz, à la tête du service hospitalier.

Une foule nombreuse et attendrie, en tête de laquelle marchaient toutes les autorités de la ville, lui a rendu les derniers devoirs.

LES EXPULSIONS.

Les commissaires de police de Paris qui ont exécuté les décrets contre les congrégations religieuses, ont été mandés hier, au ministère de l'intérieur, pour conférer avec le directeur de la sûreté.

—

Les Bénédictins de Solesmes ayant répondu avant-hier, aux sommations qui leur avaient été faites par le préfet de la Sarthe, assisté du sous-préfet de l'arrondissement et d'un commissaire de police, qu'ils ne céderaient qu'à la force, un détachement de troupes est parti du Mans dans la matinée et a procédé à la dispersion. (*France.*)

—

Hier, le ministre de l'intérieur a expédié des dépêches à tous les préfets des départements où se trouvent des établissements des congrégations déjà expulsées en vertu des décrets du 29 mars, les invitant à faire procéder à l'expulsion TOTALE de tous les religieux qui habiteraient encore les bâtiments. (*Tablettes.*)

—

Le Mans, 22 mars, 2 h. soir.

Les Bénédictins de Solesmes ont été expulsés ce matin.

Les religieux étaient au chœur.

La force armée a envahi l'église. Chacun des moines a été saisi et traîné au dehors par quatre gendarmes.

La population est indignée.

—

Une autre dépêche adressée à l'*Union* annonce que le maire de Solesmes a refusé de livrer le sceau de la mairie pour l'apposition des scellés.

LE RECENSEMENT.

Le dépouillement du dernier recensement de la population est presque terminé. Ces premiers résultats sont d'ailleurs sommaires; ils ne représentent que la totalisation des bulletins individuels. Ce n'est que dans quelques mois, alors que la commission instituée au ministère de l'intérieur pour le dépouillement général des bulletins de ménage et de maison aura terminé son travail, que l'on pourra se rendre compte, à l'aide de chiffres authentiques et contrôlés, des résultats définitifs du dernier recensement. Cependant il n'est pas sans intérêt de passer en revue les résultats approximatifs déjà publiés.

La population des 83 départements dont le recensement est effectué forme un total de 35,597,589 habitants. Au recensement de 1876, la population de ces mêmes départements était de 35,208,316 âmes ; l'excédent en faveur de 1881 est donc de 387,073 habitants. Cette augmentation est, on le voit, à peu près insignifiante.

Dans 43 départements, la population a diminué de 317,601 habitants ; dans les 40 autres, l'augmentation est de 707,264. Comme toujours, ce sont certains départements de l'ancienne Bretagne qui se distinguent par un accroissement régulier de leur population. Comme toujours, aussi, la diminution de la population a persisté dans les plus riches départements de la Normandie. Ainsi l'augmentation a été de 6,204 âmes dans le département du Finistère, de 10,901 dans le Morbihan, et, dans l'Ille-et-Vilaine, on dit que l'excédent est très-appréciable.

La population des Côtes-du-Nord, qui accusait depuis trente ans une augmentation à chaque recensement, a, au contraire, subi une diminution de 11,329 âmes. La population du Calvados a diminué de 12,449, celle de la Manche de 17,150, celle de l'Eure de 11,252, celle de l'Orne de 16,658 âmes, la Sarthe de 6,408. Grâce au mouvement qui attire les populations vers les grands centres, le département de la Seine-Inférieure a vu ses habitants augmenter de 8,617. Mais, en dépit de cet appoint, il n'en est pas moins vrai qu'en l'espace de cinq ans la population de l'ancienne Normandie a diminué de 48,992 âmes. La population des départements qui ont pour chef-lieu un grand centre commercial ou industriel a augmenté dans de très-sensibles proportions ; l'accroissement a été de 337,033 pour la Seine, de 74,715 pour le Nord, de 28,431 pour le Rhône, de 28,352 pour les Bouches-du-Rhône.

La diminution de la population a été particulièrement sensible dans les départements méridionaux. Les Hautes-Pyrénées ont perdu 4,990 habitants, les Basses-Alpes 9,894, l'Ardèche 11,238, l'Ariége 12,025, le Gard 13,414, le Tarn 4,305, le Tarn-et-Garonne 4,819, le Var 10,216, le Vaucluse 13,682, l'Hérault 10,062, le Gers 3,362. Dans l'Est, au contraire, l'accroissement a été presque constant. Le département de Meurthe-et-Moselle a gagné 12,485 habitants ; celui des Vosges 2,870, la Marne 13,247, la Haute-Marne 1,495, la Côte-d'Or 2,885, le Doubs 2,388. Par contre, la diminution a été de 9,598 dans la Haute-Saône et de 3,883 dans l'Ain. Voici maintenant quelques-unes des augmentations relevées dans divers départements : l'Allier a augmenté de 8,261 habitants, l'Ariége de 5,050, le Cher de 5,375, la Dordogne de 2,760, l'Indre de 4,781, l'Indre-et-Loire de 4,048, la Loire de 6,474, le Pas-de-Calais de 19,326. En résumé, les résultats du dernier recensement sont peu satisfaisants. La population est restée à peu près stationnaire ; car on ne peut guère se prévaloir d'une augmentation de 389,000 âmes acquise en 5 ans, étant donnée surtout l'introduction toujours croissante de l'élément étranger sur notre sol.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 mars.

La Bourse, indécise au début, se raffermit en clôture : on fait 83 et 83.02 sur le 3 0/0 ; l'amortissable s'inscrit à 84.05 ; le 5 0/0, de 116.67, arrive à 116.97.

Les valeurs sont assez bien soutenues. La Banque de France seule a de la peine à se relever, elle reste à 5,000.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,620.

Les obligations 4 0/0 émises par cette Société à 480, productives d'un revenu annuel de 20 fr. et remboursables à 500 fr., sont très-recherchées. On prévoit de la hausse sur les obligations à lots des emprunts 1877.

La Foncière de France et d'Algérie s'applique avec succès à étendre ses opérations. Cette valeur se recommande aux capitalistes sérieux.

Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 800, c'est une des valeurs que l'épargne s'attache de préférence à toute autre à cause de sa plus-value à venir.

La souscription aux actions de la Nouvelle Union est destinée à constituer une nouvelle Société qui profitera des affaires créées par l'ancienne Société et qui sont en pleine activité. Émises sans majoration à 500 fr., libérables par quatre versements de 125 fr. d'ici au 10 août prochain, ces actions seront favorablement accueillies par ceux qui connaissent les grandes affaires dont l'Union va recueillir les bénéfices certains.

On cote sur les bons de l'Assurance financière. Pour l'épargne il n'y a pas de meilleur titre que les Polices de capitalisation qui ne coûtent que 1 fr. par mois et sont remboursables à 500.

La Banque de Prêts est activement recherchée à 800.

La Compagnie Parisienne de Voitures l'Urbaine émet 10,000 actions nouvelles de 500 libérables en trois versements. On sait que cette entreprise, très-importante, produit des recettes qui permettront de donner 40 à 45 fr. par action.

Le Rio-Tinto est l'objet de demandes suivies à 663. Le moment est venu d'acheter.

Chronique militaire.

Manœuvres de brigade avec cadres.

Le ministre de la guerre a décidé que cette année les manœuvres de brigade avec cadres seront exécutées avant les manœuvres d'automne, pour l'infanterie et la cavalerie. Les manœuvres de l'infanterie auront lieu de préférence sur les terrains où devront être exécutées les manœuvres d'automne, lorsque les distances à parcourir ne seront pas trop considérables.

—

Revue trimestrielle d'avril.

Le ministre de la guerre a décidé qu'au mois d'avril prochain les généraux commandant les divisions d'infanterie et les divisions de cavalerie indépendantes passeront en personne la revue trimestrielle des corps de troupe placés sous leurs ordres, et devront inspecter avec la plus grande attention toutes les parties du service relatives à la mobilisation, conformément aux prescriptions de la lettre collective confidentielle du 22 mars 1881.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CLASSE DE 1881. — CONSEIL DE RÉVISION.

Nous avons publié, à la fin de l'autre semaine, pour les cantons de l'arrondissement de Saumur, l'itinéraire du Conseil de révision pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1881, et de ceux des classes de 1879 et de 1880 qui ont été l'année dernière ajournés à un nouvel examen.

Nous croyons devoir donner également les renseignements ci-après qui peuvent être utiles :

Les ordres de convocation devant le Conseil de révision seront notifiés aux jeunes gens par les soins de MM. les maires, à domicile et huit jours au moins à l'avance.

Les jeunes gens qui n'obéiront pas à l'ordre de comparaître, sans justifier au Conseil de révision, par l'intermédiaire des autorités locales, des motifs légitimes de leur absence, seront inscrits sur la première partie de la liste du recrutement, comme bons absents.

Les certificats destinés à constater les droits aux cas de dispense prévus par les art. 17, 19, 20 et 21 de la loi du 27 juillet 1872, pourront être adressés par les maires au sous-préfet de leur arrondissement respectif, et au préfet pour l'arrondissement d'Angers, dix jours au moins avant la tenue de chaque séance cantonale.

Les droits à la dispense dont il n'est pas justifié devant le Conseil de révision ne peuvent plus être utilement invoqués après la décision de ce Conseil.

Les demandes de dispense, à titre de soutiens indispensables de famille, devront être formulées au moyen d'un certificat de position de famille, conforme au modèle ministériel ancien. Elles seront accompagnées d'un extrait du rôle des contributions et de la proposition du Conseil municipal de la commune.

La substitution, c'est-à-dire l'échange de numéros entre jeunes gens concourant au tirage de la même classe et du même canton, n'est permise qu'entre frères aux termes de l'art. 28 de la loi du 27 juillet 1872.

Elle ne peut avoir lieu que si le substituant et le substitué sont tous deux reconnus propres au service actif.

Tout individu de la classe en recrutement, convaincu ou soupçonné de s'être mutilé volontairement ou de s'être occasionné quelque infirmité dans le but de se rendre impropre au service, sera déféré aux tribunaux.

—

Les étrangers au département seront assités le samedi 1er avril, à une heure de l'après-midi, à la préfecture d'Angers.

Les ajournés sont renvoyés au mardi juin, à une heure, également à la préfecture.

La formation des listes de recrutement cantonal aura lieu le même jour et à la même heure.

—

La température s'est sensiblement refroidie depuis que le printemps est commencé.

Hier, à deux reprises, nous avons eu de la neige qui tombait à flocons, puis de la grêle, menue il est vrai, et plusieurs averses, avec un vent glacial.

Entre ces diverses giboulées, le soleil brillait dans tout son éclat, mais ne réchauffait pas l'atmosphère.

La nuit dernière, le thermomètre est descendu au-dessous de zéro. On craint pour les abricotiers.

Aujourd'hui, le froid est aussi vif qu'hier.

—

Le commandant du génie Lambert est décédé le 11 mars à Toulouse. Sorti en 1854 de l'Ecole polytechnique, il était lieutenant en 1856, capitaine en 1859 et chef de bataillon en 1873.

En 1870, il fut cité à l'ordre de l'armée du Rhin pour sa belle conduite les 14, 16 et 18 août. Le commandant Lambert se distingua en 1880 en dirigeant la destruction de la banquise de glace qui menaçait la ville de Saumur.

Cet officier supérieur laisse d'unanimes regrets dans son arme et parmi ses nombreux amis. (*Progrès militaire.*)

Population

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Les journaux d'Angers publient le Dénombrement, par commune, de la population du département de Maine-et-Loire. Nous reproduisons la partie comprenant l'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Canton de Doué.

Communes.	1876
Brigné,	519
Concourson,	736
Dénezé,	614
Doué,	3.245
Douces,	1.120
Forges,	184
Saint-Georges-Châtelaison,	917
Louresse-Rochemenier,	853
Martigné-Briand,	1.948
Meigné,	282
Montfort,	158
Soulanger,	740
Les Verchers,	1.270
Les Ulmes,	516
	13.102

condamner les gens aux travaux forcés sans qu'ils le méritent.

— Prenez-vous-en à Dieu même, dit gravement Mme de Cœurez, puisque tout ce qui nous sert à vivre n'est que le fruit du travail.

— Décidément, madame, vous êtes disciple de l'apôtre Delcambre. Malgré cela, je serai sincère. De ma vie, je n'ai travaillé, si ce n'est au collége; je n'ai jamais su ce que c'était que gagner de l'argent; je n'ai jamais recherché d'emploi honorifique; j'ai vécu de mes revenus ; je suis un homme du monde. Après mon déjeuner, je vais à mon cercle et j'y cause ; ensuite, je fais mes visites du matin ; je partage mes soirées entre le spectacle et quelques salons. Eu quoi, je vous le demande, ai-je mérité d'être assimilé à ces misérables de la basse classe qui croupissent dans la fange, vivent de hasards, se refusent à travailler et veulent nous déposséder pour jouir à notre place ? Ai-je, de ma vie, fait tort à qui que ce soit ? Où est le crime qui me vaudrait, d'après M. Delcambre, le bannissement; l'expulsion de la société, hors de laquelle mes coupons de rente et mes actions de chemin de fer ne me serviraient à rien ? Toutes ces théories, chère dame, surexcitent les passions subversives ; et je vais plus loin, en admettant qu'il y ait quelque chose de fondé, je m'en réfère au vieux dicton : — Toute vérité n'est pas bonne à dire !

— D'accord, répondit Mme de Cœurez ; seulement, je vous ferai observer que M. le docteur Delcambre ne s'adressait qu'à un auditoire d'élite et ne risquait pas d'être compris tout de travers comme dans un club de citoyens écarlates.

— Il fourre ses doctrines partout, jusque dans ses mémoires scientifiques. Au cercle, il y a quelques jours, ne m'est-il pas tombé sous la main une brochure de lui sur *l'antiquité des patois ?* Très-joli paradoxe ! Eh bien, cela est précédé d'un avant-propos sur le paupérisme, entremêlé de citations, d'exemples, de digressions sur les questions sociales, et aboutit à des conclusions bizarres, où, du progrès des langues, qui constate pour lui celui de l'esprit humain, il passe à l'examen des progrès civilisateurs, qu'accroîtront de siècle en siècle, à ce qu'il a prédit, les efforts des hommes ayant pour devise : — Travail et Charité. Livre dangereux, au bout du compte.

— Dangereux, je le veux bien ! dit Mme de Cœurez ; mais pas plus, vous en conviendrez, que les sermons de nos prédicateurs contre le septième des péchés capitaux ou pour la troisième des vertus théologales. Et remarquez-le, s'il vous plaît, les prédicateurs ne choisissent point leur public, parlent devant des gens de toutes les classes, et ne ménagent guère les pécheurs endurcis.

(*A suivre.*) G. DE LA LANDELLE.

Canton de Gennes.

Communes.	1876	1881
Ambillou,	915	905
Chemellier,	532	535
Chenehutte-les-Tuffeaux,	873	841
Coutures,	552	534
Saint-Georges-des-Sept-Voies,	842	864
GENNES,	1.705	1.613
Grezillé,	689	650
Louerre,	625	608
Noyant,	224	212
Le Toureil,	563	587
Trèves-Cunault,	802	762
	8.342	8.111

Canton de Montreuil-Bellay.

Antoigné,	680	622
Brézé,	871	859
Brossay,	233	235
Cizay-le-Mayd,	547	543
Courchamp,	398	378
Coudray,	790	738
Saint-Cyr-en-Bourg,	843	803
Epieds,	694	646
Saint-Just-sur-Dive,	350	377
Saint-Macaire,	588	581
Méron,	615	626
MONTREUIL-BELLAY,	1.905	2.191
Le Puy-Notre-Dame,	1.535	1.552
Vaudelnay,	1.263	1.169
	11.252	11.250

Canton de Saumur (Nord-Ouest).

Saint-Clément-des-Levées,	1.210	1.137
Saint-Lambert-des-Levées,	2.002	2.027
Saint-Martin-de-la-Place,	1.071	1.023
Les Rosiers,	2.430	2.327
	6.713	6.514

Canton de Saumur (Nord-Est).

Allonnes,	2.325	2.195
Brain,	1.334	1.279
La Breille,	515	534
Neuillé,	771	772
Varennes,	1.934	1.811
Villebernier,	1.071	1.055
Vivy,	1.326	1.325
	9.276	8.971

Canton de Saumur (Sud).

Artannes,	201	186
Bagneux,	1.136	1.135
Chacé,	542	552
Dampierre,	509	512
Distré,	765	715
Fontevrault,	3.368	2.501
Saint-Hilaire-Saint-Florent,	1.552	1.396
Montsoreau,	752	690
Parnay,	448	424
Rou-Marson,	424	435
SAUMUR,	13.882	14.012
Souzay,	620	667
Turquant,	683	662
Varrains,	808	865
Verrie,	334	326
	26.024	24.372

Canton de Vihiers.

Aubigné-Briand,	451	456
Cernusson,	381	387
Cerqueux,	726	694
Cléré,	615	581
Coron,	1.902	1.823
La Fosse-de-Tigné,	318	299
Saint-Hilaire-du-Bois,	1.352	1.325
Montilliers,	975	971
Nueil,	1.899	1.916
Passavant,	303	302
Saint-Paul-du-Bois,	1.208	1.201
La Plaine,	1.131	1.125
La Salle,	1.079	1.080
Somloire,	1.122	1.157
Tancoigné,	439	425
Tigné,	1.125	1.109
Trémont,	558	569
VIHIERS,	1.643	1.729
Le Voide,	790	791
	18.017	17.940

RÉCAPITULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR PAR CANTONS.

Cantons.	1876	1881
Doué,	13.102	12.680
Gennes,	8.342	8.411
Montreuil-Bellay,	11.252	11.250
Saumur (Nord-Ouest),	6.712	6.514
Saumur (Nord-Est),	9.276	8.971
Saumur (Sud),	26.024	24.372
Vihiers,	18.017	17.940
	92.726	90.138

La population de l'arrondissement de Saumur était de 97,637 en 1856, de 95,849 en 1866 et de 91,484 en 1872, pour une superficie totale de 137,958 hectares. La population a diminué dans 55 communes et augmenté dans 29.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

On écrit de cette localité au *Patriote*, le 21 mars :

« Nous avions hier la foire de la Mi-Carême, foire magnifique, favorisée par un temps exceptionnel. Nous avions plusieurs cirques et une grande affluence de marchands forains ; tous ces gens, aussi bien que les commerçants de la ville, sont contents de leurs recettes, et cela s'explique, car il y a longtemps que l'on avait vu autant de monde.

» Malheureusement, les voleurs ont joué un grand rôle hier ici et l'on estime le montant de leurs vols à près de 2,000 fr.

» Une dame de la ville, Mme Dalibon, qui venait de toucher 200 fr. pour prix d'un âne qu'elle venait de vendre, s'est laissé soustraire cette somme.

» On prétend qu'il y avait toute une bande organisée ; on ne tardera sans doute pas à le savoir, car les gendarmes ont arrêté hier une jeune femme qui, paraît-il, faisait partie de ladite bande ; elle a été arrêtée au moment où elle prenait une montre et la faisait passer à un complice. »

ANGERS.

Attaque nocturne. — Le sieur Robinet, cocher, se rendait dans la soirée de lundi dernier, d'Angers à Saint-Barthélemy, lorsque trois individus se jetèrent sur lui, en lui criant : « La bourse ou la vie. » Le sieur Robinet se défendit et réussit à échapper aux malfaiteurs.

Une enquête est ouverte pour trouver ces détrousseurs de grand chemin ; on voudrait espérer qu'elle ne restera pas infructueuse.

(*Etoile.*)

Train en détresse. — Hier matin (mercredi), le train venant de Saumur à Angers, et qui arrive en gare à huit heures, est resté en détresse à Saint-Mathurin, par suite de la rupture d'un tuyau de la machine. On a immédiatement envoyé une machine à son secours afin de ramener en gare les voyageurs.

(*Id.*)

Un homme étouffé par une voiture. — Vendredi 17 mars, M. Bazouges, marchand de bois à Angers, transportait du bois dans le bois des Roussières, à Jarzé. Son domestique Jérôme conduisait la voiture. A un moment, M. Bazouges, ayant affaire dans une maison, quitta le convoi. Quand il revint, il trouva Jérôme acculé par la voiture entre un arbre et le talus d'un fossé, où il ne donnait plus signe de vie. Tous les soins furent inutiles ; l'asphyxie était complète.

(*Union de l'Ouest.*)

SABLÉ.

Dans la soirée de samedi dernier, vers les 8 heures, on a tenté d'enlever les enfants de Mme la duchesse de Chaulnes, confiés à leur grand'mère Mme la duchesse de Chevreuse, résidant au château de Sablé.

L'auteur de cette tentative, demeurée sans succès, a été arrêté dans le parc par l'un des gardes, et remis entre les mains de la justice. Il a été transféré lundi à la prison de La Flèche.

Le *Petit Breton* reçoit la lettre suivante, datée de Vannes, le 15 mars 1882 :

« Ah ! les hommes noirs ! ce sont eux qui ont corrompu la jeunesse, oui, ce sont eux ! Hier, vers une heure et demie, un cheval s'emportait près de la porte Saint-Vincent. Il y a des cas où l'on doit se modérer, et je crois qu'en face de ce cheval emporté, quelques bons partisans du progrès quand même ne se seraient pas fait scrupule de rétrograder un peu, rien qu'un peu. Eh bien, voyez l'esprit de contradiction ! Un professeur et deux élèves de Saint-François-Xavier, trois arriérés de la pire espèce, se trouvaient là ; ils ont justement choisi l'occasion pour avancer, et se sont mis à courir de toutes leurs forces dans la direction du cheval. M. de C..., le premier arrivé, l'a arrêté et l'a ramené au cocher qui arrivait tout essoufflé par derrière. Puis il est parti sans écouter les remerciements du conducteur et des trois voyageuses qui se trouvaient dans le véhicule.

» La foule a paru l'admirer. Stupidité !... Ces cléricaux, ces jésuites, si vous aimez mieux, accaparent tout, jusqu'au dévouement.

» UN GARS DE SAINT-PATERN. »

Chronique théâtrale.

LES INTERPRÈTES DE *Serge Panine.*

Voici les quelques lignes biographiques, annoncées dans notre numéro d'hier, sur les artistes qui joueront dimanche *Serge Panine* sur le théâtre de Saumur :

Mme MÉA. — Il faudrait un volume pour citer tous les éloges des grands maîtres de la critique à l'endroit de Mme Méa. Cette artiste, comédienne de premier ordre, et qu'une partie de la province a pu juger dans *Angelo*, de Victor Hugo, qu'elle joua dernièrement en tournée avec un immense succès, compte à son actif, à Paris, tant au théâtre de l'Odéon que dans d'autres, de nombreuses et brillantes créations. Elle joua successivement : Andromaque, Mérope, Phèdre, Camille, Agrippine, Athalie, etc., etc., dans les chefs-d'œuvre du répertoire classique, créa le rôle d'Aspasie dans la *Vénus de Milo*, du comte d'Assas, et fut définitivement classée parmi les *étoiles* de l'art dramatique, grâce à une nouvelle et célèbre création : *L'Ange de Minuit*, à l'Ambigu. Ne citons que pour mémoire quelques-uns de ses autres rôles : Le *Portrait du Maître*, la *Saint-Hubert*, le *Droit Chemin*, les *Grands Vassaux*, etc., etc. La brillante carrière artistique de Mme Méa la désignait donc naturellement à l'attention de l'auteur de *Serge Panine*. Nulle mieux qu'elle, en effet, n'était capable d'incarner d'une façon aussi magistrale et aussi parfaite le type complexe de Mme Desvarennes, l'héroïne du roman et de la pièce de M. Georges Ohnet.

Rappelons aussi que Mme Méa fit une apparition sur la scène saumuroise le 22 juin 1879, en jouant à côté de M. Talbot, sociétaire de la Comédie-Française, le rôle important de la reine Elisabeth dans les *Enfants d'Edouard*, de Casimir Delavigne.

M. HENRI LUGUET. — Une courte notice purement chronologique suffira pour donner au public, devant lequel il a eu tous les jours l'honneur de jouer le rôle de Cayrol dans *Serge Panine*, une idée de la valeur artistique et administrative de M. Luguet. M. Henri Luguet, après avoir passé successivement au Théâtre-Français, à l'Odéon, au Vaudeville, où il fit plus de 40 créations, se fixa définitivement à la Porte-Saint-Martin. Là, au milieu de la brillante pléiade des Frédérick Lemaître, Mélingue, Dumaine, etc., dont il faisait partie, il créa près de 100 rôles, dont les principaux sont : Crillon dans la *Belle Gabrielle*, l'*Honneur de la Maison*, Agamemnon dans l'*Orestie*, François Ier dans *Benvenuto Cellini*, l'*Outrage*, Louis XIV dans le *Comte de Lavernie*, *La Pérouse*, etc., etc. — Il ne quitta la Porte-Saint-Martin que pour aller occuper pendant seize ans la place d'Administrateur du Théâtre impérial français de Saint-Pétersbourg. De retour en France, il tint pendant deux ans, avec un bonheur sans précédent, le poste de Directeur du Théâtre-Français de Bordeaux.

M. MONTLOUIS. — Cet artiste, cher au public de province, devant lequel il a joué à différentes reprises, dans les troupes de Mmes Agar, Favart et, en dernier lieu, Sarah Bernhardt, réunit aussi les qualités exigibles pour jouer le rôle brillant de Serge Panine. Après avoir passé à l'Odéon, M. Montlouis fit partie successivement des théâtres de la Gaîté, du Vaudeville et de l'Ambigu où, dans différentes créations, il fit applaudir ses qualités de chaleur, de charme et de distinction.

Mlle JEANNE MÉA. — Mlle Jeanne Méa est à l'aurore de sa carrière. Elle n'a encore à son actif que des succès. Digne élève de sa mère, dont elle possède le charme étrange, l'énergie et le tempérament dramatique, elle a su, dès ses débuts, mettre en pratique le proverbe rarement observé : « Noblesse oblige ». Il fallait, pour représenter, sans en atténuer l'importance, le rôle de Jeanne de Cernay dans *Serge Panine*, une jeune fille à la beauté étrange, à la nature énergique et passionnée. M. Georges Ohnet, en choisissant Mlle Jeanne Méa, en la découvrant pour ainsi dire, a fait preuve d'un goût rare et d'une perspicacité plus grande encore. Les applaudissements unanimes qui l'accueillent tous les soirs, après les scènes importantes de son rôle, témoignent du succès qu'elle y obtient. Elle joua dernièrement avec sa mère le rôle de Catharina dans *Angelo*. La presse de province ne renferme qu'éloges sur elle.

M. MENDASTI, qui a bien voulu accepter le rôle sacrifié de Maréchal, peu en rapport avec ceux qu'il a si souvent représentés devant le public de province, compte également à son actif plusieurs créations à Paris. La plus brillante est certainement le rôle d'Ange Pitou dans la *Fille de Madame Angot*, l'immortelle opérette de Ch. Lecocq.

M. PIERRE LUGUET est un jeune comédien qui, de même que Mlle Méa, marche dignement sur les traces de son père. Après avoir occupé avec succès l'emploi de jeune premier sur les grandes scènes de France : Rouen, Bordeaux, etc., il débuta dernièrement à Paris, sur le troisième Théâtre-Français, de façon à se faire remarquer de la presse tout entière.

MM. TONY SEIGLET, MAXNÈRE et LÉVY sont, eux aussi, des vétérans du succès. Un grand nombre de théâtres parisiens les ont possédés depuis plusieurs années, et leur mérite, depuis longtemps assuré, est évidemment très-supérieur à la tâche secondaire qu'ils ont bien voulu accepter dans *Serge Panine*.

Gardons pour la dernière Mlle CASTELLI, chargée du rôle de Micheline, et dont le talent sympathique et doux, apprécié sur le théâtre des Nations, sur celui du troisième Théâtre-Français, etc., s'accorde d'une façon merveilleuse à représenter la triste physionomie de l'épouse délaissée du grand seigneur à qui elle a donné sa main.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

DIMANCHE 26 mars 1882,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

SERGE PANINE

Pièce nouvelle en 5 actes, de M. GEORGES OHNET, *tirée de son roman couronné par l'Académie française.*

Jouée par : Mme MÉA, M. HENRI LUGUET, M. MONTLOUIS, Mlle JEANNE MÉA, M. MENDASTI, M. PIERRE LUGUET, Mlle CASTELLI, MM. TONY SEIGLET, MAXNÈRE et LÉVY, artistes des principaux théâtres de Paris.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Un monsieur monte dans un omnibus rempli de ce sexe auquel nous devons notre belle-mère. Anxieux, il cherche de l'œil une place libre ; une dame lui dit gracieusement :

— Ah ! monsieur, vous n'avez point de quoi vous asseoir ?

— Si fait, madame, riposte le quidam, j'ai bien de quoi ; mais je ne sais pas où le mettre.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — *Capital : 20 millions.*

52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de **Mars**... **6.30 0/0** l'an.

Toute somme, depuis celle de **100 fr.**, peut être déposée à la *Caisse de Reports de la Société Nouvelle.*

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

Marché de Saumur du 18 mars

Blé comm^ts. (l'h.)	23 —		Huile de noix.	50	125 —
From. 1re q. (l'h.)	23 —		Huile chene.	50	— —
Froment (l'h.)	77 —	—	Graine trèfle	50	— —
Halle, moyn^ne	74	22 90	— luzerne	50	— —
Seigle.	75	14 11	Foin (dr. c.)	780	85 —
Orge	65	14 61	Luzerne —	780	80 —
Avoine h. bar.	50	10 25	Paille —	780	50 —
Fèves.	75	17 —	Amandes . .	50	— —
Pois blancs .	80	40 —	Cire jaune. .	50	190 —
— rouges .	80	32 —	Chanvres 1re qualité (52 k. 500)		— —
Colza.	65	— —	2e —	—	— —
Chenevis . . .	50	13 —	3e —	—	— —
Farine, culas.	157	62 —			

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur,	1881,	1re	qualité	» à »
Id.	1881,	2^e	id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur	1881,	1re	id.	100 à »
Id.	1881,	2^e	id.	» à »
Saint-Léger et environs	1881.	1re	id.	100 à 105
Id.	1881,	2^e	id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs	1881,	1re	id.	90 à »
Id.	1881,	2^e	id.	» à »
La Vienne, 1881.				75 à »

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1881				150 à »
Id.	1881			» à »
Champigny, 1881		1re	qualité	150 à 200
Id. 1881.		2^e	id.	» à »
Id. 1881		1re	id.	» à »
Id. 1881		2^e	id.	» à »
Varrains, 1881		1re	. . .	125 à 130
Varrains, 1881		2^e	. . .	» à »
Bourgueil, 1881		1re	qualité	150 à 165
Id. 1881		2^e	id.	» à »
Id. 1881		1re	id.	» à »
Id. 1881		2^e	id.	» à »
Restigné 1881				140 à 145
Id. 1881				» à »
Chinon, 1881.		1re	id.	150 à »
Id. 1881		2^e	id.	135 à »
Id. 1881		1re	id.	» à »
Id. 1881		2^e	id.	» à »

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, *« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »* — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — La bibliothèque de l'Opéra. — Le lord-maire de Londres, par H. V. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le tribunal du cadi, au Caire, par Ch. F. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Un bal sur la glace, par H. Vernoy. — *L'Avocat Loubet* (suite et fin), par Mme Charles Reybaud. — La bouée d'alarme Vandenbergh, par R. B. — La poste aux lettres sur les fleuves d'Amérique. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par Mme Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : La nouvelle bibliothèque de l'Opéra. — M. John Whittaker Ellis, lord-maire de Londres. — Egypte : la cour du cadi, au Caire. — Attentat contre S. M. la reine d'Angleterre : Intérieur de la gare de Windsor au moment de l'arrivée de la reine. Roderic Maclean faisant feu sur la reine. — Le carnaval au Canada : Bal costumé sur la glace, à Ottawa. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Bouée d'alarme, en cas de sinistre maritime. — La poste aux lettres sur les fleuves d'Amérique. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

REVUE ILLUSTRÉE UNIVERSELLE.

Sommaire du N° du 18 mars 1882.

Chronique parisienne (Louis Enault). — La Fontaine, Sonnet (Eugène Hubert). — Revue scientifique (Alfred de Vaulabelle). — Beaux-Arts (J. Valneige). — Le Salon de 1882 (Nos indiscrétions). — Nos Industries nationales : le Nickel. — Plantes médicinales : les Violettes (Olivier de Rawton). — *Namouna* (Léon Husson). — Les Ballons. — De Nice à Monte-Carlo (Asmodée). — Petits procès et petites misères (Maître X...). — L'Architecture en France (Cerfbeer de Medelsheim). — La Soie et la Laine artificielles (Charles Marie). — L'Exocet. — Aventures et Voyages : d'Obock au Paradis terrestre (Denis de Rivoyre). — Procédés et Recettes : les Encres à écrire. — Les Jeux de Cartes (Old Trick). — Le Sport (Frederika). — Théâtres (Cornélius). — Chiffons (Frou-Frou). — Chronique financière. — Bibliographie.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA-GEOFROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LES CHEMIÉES ne fument plus avec le *fumifuge H. CAHUZAC*, ingénieur à *Béziers* (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi *franco* du catalogue.

CERISETTE et COCO DE CALABRE à 1 centime le litre REMPLAÇANT LE VIN DE TABLE
MARCHIER FRÈRES & Cie, à Privas (Ardèche)
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 8
— à Lyon, rue Therme, 8
Prix : par Boîte de Poudre vin rouge pour 100 litres, 1 franc
Par la poste, 1 fr. 35.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS
6 h. —	matin.	10 h. 31	matin.	8 h. 42 matin.
8 —				11 h. 12
11 —		7 —	39 soir.	
1 —	17 soir.	4 —	55 —	
4 —	55 —			
7 —	50 —	11 —	48 —	9 — 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50	matin.	9 h. 13	matin.	9 h. 58 matin.
8 — 35	—	5 — 17	soir.	6 — 30 soir.
12 — 15	soir.	3 — 50	—	4 — 28 —
6 — 45	—	10 — 47	—	11 — 10 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 47.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MARS 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	82 95	» »	» 05
3 % amortissable.	84 »	» 10	» »
3 % amortissable nouveau.	» »	» »	» »
4 1/2 %	111 75	» »	» »
5 %	116 90	» 40	» »
Obligations du Trésor.	508 »	» 50	» »
Obligations du Trésor nouvelles	508 »	» »	2 »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239 »	» »	3 »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 »	» »	1 »
— 1865, 4 %	512 50	» »	» 50
— 1869, 3 %	401 25	» »	» 75
— 1871, 3 %	393 »	» »	» »
— 1875, 4 %	519 »	1 50	» »
— 1876, 4 %	516 »	» »	2 »
Banque de France	5000 »	» »	55 »

Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Comptoir d'escompte	1015 »	» »	» »
Crédit de France	» »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1630 »	» »	» »
Obligations foncières 1877	344 »	1 »	» »
Obligations communales 1879.	438 »	2 »	4 »
Obligat. foncières 1879 3 %	434 »	» »	3 »
Soc. de Crédit ind. et comm.	735 »	» »	» »
Crédit mobilier	625 »	» »	» »
Est	760 »	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1710 »	» »	5 »
Midi	1302 50	12 50	» »
Nord	2155 »	» »	25 »
Orléans	1340 »	» »	5 »
Ouest	830 »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz.	1660 »	10 »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique.	560 »	10 »	» »
Canal de Suez.	2480 »	15 »	» »
Société autrichienne.	650 »	» »	» »
OBLIGATIONS.			
Est	371 25	» »	» »
Midi	376 »	» »	» »
Nord	381 51	» »	» »
Orléans	376 »	» »	» »
Ouest	372 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	380 »	» »	» »
Paris (Grande-Ceinture).	382 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	374 »	» »	» »
Canal de Suez.	565 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin,		express-poste.
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers)
8 —	56 —	—	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir,	—
3 —	32 —	—	express.
7 —	15 —	—	omnibus.
10 —	37 —	—	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.		direct-mixte.
8 —	21 —	—	omnibus.
9 —	43 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	—
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de Me ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briant, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de Me ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Doué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit,

Mme Victoire Baffoué, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand,

A légué à l'Hospice de Martigné-Briand :

1° Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façon suivante, dans l'année du décès de la testatrice :

Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indigents ;

2° Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.

Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un.

Avec invitation à tous les héritiers qui prétendraient avoir droit à la succession de Mme Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.

Pour extrait,
ROUSSE.

Saumur, 17 mars 1882.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin 20, à Saumur. (111

BONNE NOUVELLE

M. VERNERY

Opticien à Pontivy

SERA VISIBLE PENDANT 15 JOURS

Hôtel de Londres, SAUMUR

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de Lunettes de verres en cristal de roche, les seules brevetées S. G. D. G. à l'Exposition de 1878. Grand choix de Montures, Lunettes, Pince-Nez, or, argent, acier, écaille ; Baromètres, Longues-Vues, Jumelles.

NOTA. — M. VERNERY fait toutes réparations d'optique, visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.

M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec les marchands de lunettes comme ceux que la ville de Saumur possède.

Hôtel de Londres, 15 jours seulement.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Champ-de-Foire, n° 4.

S'adresser à M. SARGET.

AU COIN DE RUE

DRAPERIES, NOUVEAUTÉS

CONFECTIONS

LOITIÈRE

9 et 11, rue de la Comédie

SAUMUR

On demande un apprenti et un **jeune homme** aux premiers appointements.

Bonnes références.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprenties pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

MERCERIE EN GROS

MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR.

On demande, de suite,

UN APPRENTI.

ON DEMANDE un jeune homme très-au courant de la PROCÉDURE. — Bons appointements.

S'adresser au bureau du journal.

Me GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite **un petit clerc sachant bien écrire.**

Me MAHOUDEAU, notaire à Tours, demande **un premier clerc** très-capable.

Le DATE-CAFÉ, b. s. g. d. g.

Seul Café salutaire. Jamais falsifié. — En vente chez tous les épiciers de France. 2 fr. 20 le demi-kilog. On expédie *franco* une boîte permettant de faire 50 tasses contre l'envoi de 1 fr. 40 en timbres-poste à l'Agence, 14, rue Halévy, à Paris. — On demande des dépositaires.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD *Chimiste Breveté s. g. d. g.*, SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

DÉPÔTS : Pharmacies, Etablissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.